



INFO COVID-19 RÉSIDENTS – VACCINATION

49e édition – 13 septembre 2021

Chères résidentes, chers résidents, chers proches,

Nous avons tous travaillé très fort au cours de la dernière année afin de nous protéger et de protéger nos proches de la Covid-19 autant que faire se peut. Nous ne vous remercierons jamais assez de votre grande collaboration et compréhension dans ces temps hors de l'ordinaire. Tous comme vous, nous sommes très heureux de reprendre une vie un peu plus normale.

Cependant une ombre au tableau persiste avec l'apparition des différents variants, ces derniers étant beaucoup plus contagieux que la souche originale du virus. C'est pourquoi il est très important de ne pas baisser la garde.

Afin de vous protéger, la santé publique a annoncé en conférence de presse que dès le 15 octobre 2021, toutes les personnes qui travaillent dans une RPA ainsi que les visiteurs et proches aidants, devront être pleinement vaccinées, c'est-à-dire avoir reçu deux doses d'un vaccin contre la Covid-19 homologué par Santé Canada. Une preuve vaccinale valide sera demandée à la réception.

Malheureusement à compter de cette date, tous les proches aidants, membres de la famille et amis qui ne seront pas pleinement vaccinés ne pourront entrer dans la résidence. Notez que cette mesure n'est pas une mesure mise en place par Cogir mais bien par le Gouvernement du Québec par le biais d'un arrêté ministériel. Elle s'applique d'ailleurs à tous les établissements de santé et de services sociaux.

Nous vous transmettons cette information dès maintenant afin d'éviter les mauvaises surprises en octobre et nous assurer que vous puissiez informer vos proches qui ne seraient pas encore vaccinés de le faire dès maintenant afin que vous puissiez continuer de les recevoir chez vous.

Il est encore temps pour les personnes non vaccinées qui souhaiteraient le faire de recevoir les deux doses avant le 15 octobre. Pour se faire, la première dose doit être reçue au plus tard le 17 septembre.



Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que les résidents qui n'ont pas été vaccinés doivent continuer à porter le masque lorsqu'ils sont à l'extérieur de leur appartement ou lorsqu'ils sont dans leur appartement mais que la distanciation physique ne peut pas être respectée.

Nous vous remercions encore une fois de votre grande collaboration et toute la résilience dont vous faites preuve depuis le début de la pandémie. Grâce à la force collective de l'effort individuel de chacun, nous sommes en train de gagner la guerre contre ce virus.



Pour toute question, veuillez communiquer avec votre résidence



Cogir Résidences - Siège social
7250, boul. Taschereau, suite 200
Brossard J4W 1M9

[Mettre à jour les préférences](#) | [Se désinscrire](#)